Image not found or type unknown

# Concubinage de mon père : quid maison de retraite et deces ?

Par **lesneven**, le **20/01/2017** à **15:28**

Bonjour,

Ma mère est décédée il y a 2 ans - mon père a pu trouver une amie avec laquelle il vient de s'installer dans la maison dont il est propriétaire.

Nous sommes 3 soeurs et nous sommes en train d'envisager l'avenir avec différentes questions en tête:
- mon père a 75 ans et de belles années devant lui ; comment s'assurer qu'en cas de placement en maison de retraite couteuse et si nous avons besoin de vendre / louer sa maison, son amie parte de la maison. Peut on établir un acte notarié afin que tout le monde soit au fait des obligations ?

- en cas de décès de mon père, en tant que concubin, son amie n'a pas droit au maintien dans le logement. Comme elle est elle-même propriétaire d'une maison en location, elle aura 6 mois pour récupérer sa maison en tant qu'habitation principale. Comment nous assurer qu'elle ne reste pas plus longtemps que ce délai de 6 mois necessaire pour récupérer son bien ?

Merci de vos réponses

Par **youris**, le **20/01/2017** à **15:54**

bonjour,
il n'y aucun lien juridique entre concubins.
dès le décès de votre père, cette personne n'a aucun droit de se maintenir dans la maison qui sera votre propriété à moins que votre père prenne des dispositions différentes.
vous n'avez aucune obligation de lui accorder un délai, je pense d'ailleurs que ce serait une erreur.
donc nul besoin d'établir un quelconque document.
mais tout dépend des relations que vous avez avec cette personne.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés